

Date de convocation : 15/01/2020
Date de publication du
Procès - Verbal : 23/01/2020

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 22 janvier à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes ROUTIER - DAUTREMEPUITS - RAMEZ - CARPENTIER - GANDON - NOBLEMAIRE - BUTTERWORTH - PIAZZA - VITASSE - CHAPUIS - MAÇON - LEFEVRE

Étaient excusés : TRIART Isabelle représentée par RAMEZ Catherine
NICOLAS Jean-Luc représenté par ROUTIER Thierry
GAGE Joël

Étaient absents : DROUX Arnaud

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi Catherine RAMEZ à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Suite à la nécessité de rendre rapidement un dossier de demande de subvention, M. Le Maire demande l'autorisation de passer à l'ordre du jour le point suivant : la demande de subventions APV et Amendes de Police pour la Rue Quinquet

Vote : accepté à l'unanimité

1 – APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU :

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur :

l'indemnité de conseil du receveur municipal,
la clôture de la régie « Fêtes et cérémonies » et CCAS »,
le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse,
la création d'un emploi, la création d'un contrat PEC,
le lancement d'une étude concernant la destination du local sis Rue du Général de Gaulle,
la demande de subvention API et DETR pour les travaux de la salle des sports et l'aménagement paysager,
l'exécution des travaux par le Syndicat des Eaux,
le projet de convention entre la Commune et le Département concernant la Route de Venizel,
le principe d'organisation et de négociation d'un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires par le Centre de Gestion.

Il demande l'approbation du précédent compte rendu.

Vote : Accepté à l'unanimité

Rectificatif : A la demande de M. CAURETTE Christian, M. Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Caurette Fabien n'a pas refusé la construction d'un parking PMR comme mentionné dans le Procès-Verbal de la Réunion du 9 décembre dernier, mais qu'il a refusé la proposition verbale qui lui avait été faite alors et qui ne lui convenait pas.

Arrivée de M. Laurent CARPENTIER à 19h10

2 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET API POUR LA REHABILITATION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT :

Le mur de soutènement situé au croisement de la Rue du Moulin de Laffaux / Chemin Rural du Clos Saint Jean doit être réhabilité afin de garantir la sécurité des usagers et des propriétés riveraines sises en contrebas de cette voie. Longtemps inoccupés, ces terrains sont désormais construits et le mur, fortement endommagé par les outrages du temps, est écroulé à certains endroits et même inexistant à d'autres. En plus de sa fonction indispensable de soutènement de la voirie, il s'agit également d'un mur ancien en moellons traditionnel de l'architecture locale. Une des orientations du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est de sauvegarder ce type d'ouvrage.

Le projet consiste en la reconstruction à l'identique de ce mur sur une longueur de 42 m environ et une hauteur de 1m50 avec réemploi au maximum des pierres existantes et complément par des moellons neufs. Il s'élève à 21 224€ HT soit 23 346 € TTC.

Ce projet s'inscrit dans un programme éligible à un financement.

Le Maire propose donc de demander une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et API (Aisne Partenariat Investissement) sur ce dossier et de s'engager à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Vote : Accepté à l'unanimité

3 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET API POUR L'ISOLATION DE LA SALLE PAROISSIALE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la salle paroissiale a été rétrocédée à la Commune en 2016. Ce bâtiment entre donc désormais dans le domaine privé communal.

Afin d'optimiser son utilisation tant en matière d'économie d'énergie qu'en matière de sécurité des biens et des personnes, il est nécessaire de procéder au remplacement des portes complètement vétustes.

Un devis établi par l'entreprise D. NORMAND fixe le montant des trois portes à double vantaux à 14 748 € TTC (les deux portes latérales et celle à l'arrière). Nous sommes en attente d'un devis supplémentaire concernant la porte de devant.

Ce projet s'inscrit dans un programme éligible à un financement.

Le Maire propose donc de demander une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et API (Aisne Partenariat Investissement) sur ce dossier et de s'engager à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Vote : Accepté à l'unanimité

4 – DEMANDE DE SUBVENTION APV ET AMENDES DE POLICE POUR REQUALIFICATION ET PLATEAU RALENTISSEUR RUE QUINQUET

Une étude globale d'aménagement communal a été réalisée en 2009 par le bureau d'études AREA et des travaux déjà réalisés dans ce cadre (les plateaux ralentisseurs, mini-giratoire etc...)

Il faudrait poursuivre ce travail RUE QUINQUET avec un plateau ralentisseur à son intersection avec la Rue du Bac et sa requalification jusqu'à son intersection avec la Rue Jules Ferry.

AREA a établi un devis qui s'élève à 236 279, 08 € TTC pour le plateau ralentisseur et la requalification (y compris la reprise du réseau pluvial).

Ce projet s'inscrit dans un programme éligible à un financement.

Le Maire propose donc de demander une subvention au titre de l'APV (Aisne Partenariat Voirie) et des amendes de polices sur ce dossier et de s'engager à prendre en charge la part non couverte par les subventions.

Vote : Accepté à l'unanimité

5 - DIVERS

Certificat administratif :

Le maire doit rendre compte au Conseil Municipal des certificats administratifs concernant les modifications budgétaires 2019 soit :

Section de fonctionnement

| | |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Art 022 - Dépenses imprévues | - 19, 37 € correspondant aux intérêts dus suite au remboursement anticipé de 18 000 € du prêt pour le café |
| Art 66111- Intérêts | + 19,37 € correspondant aux intérêts réglés à échéance |

Séance levée à 19h30

Le Maire
Thierry ROUET



La secrétaire de séance
Catherine RAMEZ

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Catherine Ramez, the secretary of the meeting.